



Communiqué

Ville de Huntingdon

23, rue King, Huntingdon, Québec, J0S 1H0

Téléphone: (450) 264-5389

Télécopieur: (450) 264-6826

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Vidange des boues municipales de l'étang n° 1 de la station d'épuration des eaux usées de la Ville de Huntingdon

Huntingdon, le 1^{er} juin 2020 – La Ville de Huntingdon avise sa population que les travaux de vidange des boues municipales de la station d'épuration auront lieu au cours du mois d'août 2020.

La demande d'autorisation déposée le 3 juin 2019 auprès du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC), conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), a finalement été autorisée le 29 avril dernier. La municipalité peut donc aller de l'avant dans son projet de recyclage par épandage agricole des biosolides municipaux en provenance de sa station d'épuration.

L'élaboration d'un plan agroenvironnemental de recyclage (PAER) fondé sur une caractérisation des matières résiduelles fertilisantes (MRF) à recycler ainsi que des sols récepteurs aura demandé un travail colossal aux agronomes de la firme Solinov à cause, principalement, de l'énorme quantité de matières à traiter. Tout au long de ce long processus, ceux-ci ont travaillé en étroite collaboration avec monsieur Mario Henderson de la compagnie Agobiosol de Saint-Chrysostome et de Mario Legault des Fermes Lebec de Godmanchester.

Les travaux de pompage et de déshydratation seront réalisés par la firme Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure), chef de file en gestion des biosolides, qui dispose de l'expertise et des ressources nécessaires pour la gestion des biosolides municipaux. Les travaux n'auront aucun impact sur les activités de traitement des eaux durant tout le processus qui devrait durer 30 jours, et ce, 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

Afin de financer ces travaux, estimés à 928 330 \$, le conseil municipal approuvera, à sa séance ordinaire du 1^{er} juin 2020, un règlement d'emprunt d'un montant de 750 000 \$ et affectera une somme de 178 330 \$ en provenance du surplus accumulé. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de l'emprunt, la Ville imposera, annuellement durant le terme de l'emprunt établi à 9 ans, une compensation pour chaque immeuble imposable de son territoire. Le montant de cette compensation est évalué à 60 \$ par unité de logement et de locaux.

Dans l'intervalle, le conseil municipal a mandaté la firme Bio-Service pour procéder à l'installation d'un système de brumisation afin de neutraliser les odeurs en provenance du site de la station de traitement des eaux usées.

Je peux vous assurer que nous sommes soulagés de pouvoir enfin régler le problème des mauvaises odeurs. L'ampleur d'un tel dossier aura demandé beaucoup de travail et de coordination entre les différents intervenants. Mais le conseil municipal est heureux d'avoir privilégié l'enjeu environnemental, car le recyclage des MRF, en plus de contribuer à l'enrichissement des sols par un retour des éléments minéraux et organiques, offre l'avantage de limiter le gaspillage des ressources ainsi que le recours à l'enfouissement ou à l'incinération des matières permettant ainsi d'éviter l'émission de gaz à effet de serre.

En conclusion, nous tenons à remercier la population qui nous a appuyés dans cette démarche. Les citoyens de notre municipalité ont parfaitement compris les difficultés tant financières qu'organisationnelles de ce dossier. Il est important pour une administration municipale faisant face à des réalités complexes de bien cerner les enjeux afin de poser les actions appropriées. Il est vrai que le monde sera toujours peuplé de « gérants d'estrade » qui eux détiennent la vérité et savent ce qu'il faut faire, et ce, souvent mieux que les spécialistes. Parfois, il faut éviter de sombrer dans les solutions simplistes ou, encore, de critiquer sans savoir de quoi il en retourne.

Le maire,



André Brunette



Ville de Huntingdon

23, rue King, Huntingdon, Québec, J0S 1H0

Téléphone: (450) 264-5389

Télécopieur: (450) 264-6826

Communiqué

FOR IMMEDIATE RELEASE

Huntingdon wastewater treatment plant sludge removal of pond n° 1

Huntingdon, June 1st, 2020 - The Town of Huntingdon is advising its residents that the municipal sludge removal work of the wastewater treatment plant will take place in August 2020.

The authorization request filed on June 3, 2019 with the Ministry of the Environment and the Fight against Climate Change (MELCC), in accordance with section 22 of the Environment Quality Act (CQLR, chapter Q-2), was finally authorized on April 29. The municipality can therefore go ahead with its recycling project by agricultural spreading of municipal biosolids from its treatment plant.

The development of an agro-environmental recycling plan (PAER) based on the characterization of the fertilizing residual materials (FRM) to be recycled as well as receiving soils will have required colossal work from the agronomists of the Solinov firm mainly because of the huge amount of materials to be processed. Throughout this long process, they worked closely with Mr. Mario Henderson of the Agrobiosol company from Saint-Chrysostome and Mario Legault from Fermes Lebec in Godmanchester.

The pumping and dewatering work will be performed by Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure), a leader in biosolids management, which has the expertise and resources necessary for the management of municipal biosolids. The work will have no impact on water treatment activities during the entire process, which should last 30 days, 24 hours a day, 7 days a week.

To finance this work, estimated at \$928,330, the municipal council will approve, at its regular meeting of June 1, 2020, a loan by-law in the amount of \$750,000 and will allocate an amount of \$178,330 from the accumulated surplus. To provide for the expenses incurred with regards to the interest and capital repayment of the loan, during the term of the loan set at 9 years the Town will annually impose compensation for each taxable property in its territory. The amount of this compensation is estimated at \$60 per residential and non-residential dwelling.

In the meantime, the municipal council mandated the firm Bio-Service to install a misting system to neutralize odors from the site of the wastewater treatment plant.

I can assure you that we are relieved to have finally resolved the problem of bad odors. The scale of such a dossier will have required a lot of work and coordination among various stakeholders. But the municipal council is happy to have privileged the environmental challenge, because in addition to contributing to the enrichment of the grounds by allowing mineral and organic elements to return, the recycling of RFM offers the advantage of limiting the wasting of resources as well as the use of landfills or incineration of materials, thereby avoiding greenhouse gas emissions.

As a conclusion, we would like to thank the people who supported us throughout this process. The citizens of our municipality have fully understood the financial and organizational difficulties of this dossier. It is important for a municipal administration facing complex realities to properly understand the issues in order to take the appropriate actions. It is true that the world will always be populated by "armchair quarterback" who themselves hold the truth and know what to do, and this, often better than the experts. Sometimes you must avoid sinking into simplistic solutions or, again, criticizing without knowing what it is all about.

The Mayor



André Brunette